



## PACS et réévaluation de pension alimentaire

Par **Geraldine DURAND**, le 17/11/2017 à 13:47

Bonjour,

Mon conjoint paye actuellement une pension alimentaire de 200euros.

Nous pensons nous pacser et peut être nous marié par la suite.

Quelles incidences sur la pension? Peut-elle être réévalué à la hausse par la mère de l'enfant (qui n'hésitera pas si c'est le cas) ? Mes revenus seront-ils pris en compte ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **youris**, le 17/11/2017 à 13:54

bonjour,

si vous vous pacsez, donc une vie commune avec un seul logement, votre partenaire aura plus de ressources disponibles, la mère pourra demander et obtenir une augmentation de la pension alimentaire.

salutations